



## **Délibération No. 14-2025**

### **Actualisation des tarifs – Musée et cinéma**

#### **Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du jeudi 17 juillet 2025**

étaient présents

##### Au titre de l'État

- . M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, Directrice Adjointe déléguée Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

##### Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . Mme Hélène Gingast, conseillère

##### Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. David Comet, suppléant de M. Gérard Desaphy, conseiller

##### Personnalité qualifiée

- . M. Lucas Hureau

##### Représentants du personnel

- . Mme Hélène Topouria
- . M. Arthur Gatard

##### Avaient donné pouvoir

- . Mme Martine Pinville représentant la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian représentant le département de la Charente
- . M. Gérard Lefèvre, représentant la Ville d'Angoulême avait donné pouvoir à Mme Anne Claire Rocton représentant la DRAC
- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée, avait donné pouvoir à M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée.

##### Étaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
- . M. Jean François Dauré, vice-président, Département de la Charente

##### Ont également participé à ce conseil

- . Mme Mathilde Michelet, chargée de mission image, Département de la Charente
- . M. Sylvain Pothier Leroux, point focal Ville Créative Unesco, Ville d'Angoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

##### Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . M. Frédéric Vilcoq, directeur de cabinet adjoint, conseiller culture, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Elizabeth Douzille, directrice de la culture et du patrimoine, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Baptiste Debringas, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . Mme Catherine Moreau, directrice de la culture, département de la Charente

présents : 8

pouvoir : 3

votants : 11 (sur 13 membres)

## Délibération No. 14-2025 Actualisation des tarifs-Musée et cinéma

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».
- Vu la précédente délibération n°09-2025 en date du 25 mars 2025 relative aux tarifs de la Cité.

### ➤ Exposé des motifs

La Cité propose ci-après un ajout de tarif pour le Musée et pour le Cinéma. Ceux-ci seront applicables à compter du 1er juillet 2025.

Les autres tarifs, dernière version votée en Conseil d'administration du 25 mars 2025 (Délibération No.09-2025), restent inchangés.

#### • **Musée : ajout de la gratuité pour les entrées des salariés du MAAM**

Dans le cadre des relations étroites entre les établissements du MAAM (regroupant le Musée d'Angoulême, le Musée du papier, l'Artothèque et les archives municipales) et la Cité, les directions des 2 établissements proposent d'offrir la gratuité réciproque à leurs salariés dans leurs établissements respectifs.

Il est proposé l'ajout d'un critère de gratuité dans les tarifs du musée pour l'exposition permanente et pour les expositions temporaires (sur présentation d'un justificatif).

#### • **Cinéma : ajout du tarif « Ciné Relax »**

Le dispositif « Relax » rend la culture accessible en inclusion à des personnes qui en sont privées par leur handicap (personnes autistes, polyhandicapées, avec un handicap intellectuel, cognitif, des troubles psychiques, une maladie d'Alzheimer...). Les séances Relax proposent un environnement bienveillant et chaleureux où chacun, avec ou sans handicap, est accueilli et respecté tel qu'il est.

En partenariat avec Culture Relax, CP16, Gem vivre ensemble et Adapei, le cinéma de la Cité va proposer à partir du 4 octobre prochain une séance Ciné relax par mois. Ces séances sont ouvertes à tous les publics.

Il est proposé l'ajout d'un tarif spécifique "Ciné Relax" fixé à 5€ par adulte et à 4€ pour les étudiants et les visiteurs de moins de 18 ans pour ces séances qui ont un cadre spécifique mais restent ouvertes à tous les publics.

Dans le cadre de cette délibération, il est également prévu d'enlever les tarifs devenus inutilisés et d'ajuster la répartition du tarif « Cinémiam ». Cf annexe tableau des tarifs

### ➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider la mise à jour des tarifs ainsi proposée conformément aux modifications indiquées ci-dessus ;

Patrick Mardikian, Président du conseil d'administration de la Cité

